

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 121

présenté par  
M. Denaja  
-----**ARTICLE 6 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

L'article 6 ter modifie le deuxième alinéa de l'article L. 2323-57 du code du travail, relatif au rapport de situation comparée. Ce même alinéa est également modifié par le 2° de l'article 5 ter du présent projet de loi. En conséquence, il est proposé de supprimer cet article 6 ter, dont les dispositions sont intégrées, par un autre amendement, au sein du 2° de l'article 5 ter.